



2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

76,3/100

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global

76,3/100

1/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

65,8/70

2/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les contractuels sur emploi permanent

0/15

3/ Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

0/0

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

10,5/15

Décret n°2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale